

mulée, ou bien si étant réelle, elle n'est ferme et pas solidement établie, le pari le fera découvrir, et d'autant plus sûrement qu'il sera plus considérable. Soumettons donc à cette pierre de touche la croyance de quiconque, en philosophie, professe le mépris de l'autorité, ou n'en tient pas compte.

Je suppose qu'un grand nombre de sages consultés par un *chercheur* sur une théorie de sa façon, la jugeant fausse et inadmissible après un examen sérieux; que tous les sages de tous les temps et de tous les pays l'aient combattue, que le genre humain lui-même l'ait constamment rejetée, voudrait-il, pour en soutenir la vérité, engager sa fortune, son honneur, sa vie, au cas où l'on pourrait porter le débat devant un tribunal reconnu par tous infaillible? Il n'aurait garde de tomber dans une telle extravagance; et la confiance qu'il affecte maintenant serait bientôt place à la peur. Au contraire, cette confiance se maintiendrait inébranlable, si ce que nous avons dit lui être contraire le favorisait.

C'est donc un fait avéré que l'autorité exerce dans l'âge mûr, aussi bien que dans l'enfance, quoique en de moindres limites, une influence considérable.

Et comment pourrait-il n'en être pas ainsi? Pourquoi l'enfant, au premier âge, manifeste-t-il une soumission absolue à l'autorité? C'est qu'il est dans une ignorance complète de toutes choses. En cet état, un instinct providentiel l'incline à croire à la parole de ceux qui savent. Mais l'homme, quel qu'il soit, ne doit-il point, à l'exemple du sage le plus vanté de l'antiquité payenne, avouer son ignorance sur une foule d'objets, et reconnaître que sa raison chancelle souvent sur les questions les plus graves? Cela posé, rien de plus simple que de voir l'instinct qui le gouvernait en souverain, aux jours de son enfance, agir encore en lui puissamment dans la suite, et le porter à prendre en considération l'opinion de ses semblables, et même, en certains cas, à embrasser pleinement leur croyance, sans en avoir au préalable discuté les motifs. Or, puisque en matière de croyance, l'homme aussi bien que l'enfant, se sent spontanément incliné à respecter, à prendre en considération l'autorité humaine, et même quelquefois à s'y soumettre avec une confiance entière, que ce respect de l'autorité se retrouve partout, dans tous les temps et dans tous les lieux; que le peu d'individus qui s'efforcent d'échapper à son influence, ne peuvent néanmoins jamais y réussir complètement; qu'ils la confessent malgré eux dans la pratique de la vie, et que souvent après l'avoir expressément rejetée, ils la proclament de même, moyennant une transposition insensée, n'est-il pas clair, indubitable que la soumission à l'autorité humaine, en matière de croyance, ou du moins sa prise en considération, est une loi ou un principe constitutif de notre nature raisonnable? A quels signes donc pourrions-nous reconnaître une loi, un principe de cette sorte? Assurément si une universalité, une constance aussi absolues que celle que nous venons de dé-

crire pouvaient ne représenter que certains modes accidentels de notre être, il faudrait bien dire que tout ce qui tient à sa nature, à son essence, se dérobera pour jamais à nos regards. Mais si la soumission à l'autorité, si sa prise en considération est une loi de notre nature, l'on en devra conclure tout d'abord que ce respect pour l'autorité, cette soumission à l'autorité humaine sont légitimes. En effet, de deux choses l'une: ou il est vrai que nous sommes constitués de telle sorte que les lois de notre nature raisonnable, dûment appliquées, ne peuvent nous induire en erreur, ou bien cela n'est pas vrai. Dans le premier cas, l'induction que nous venons de tirer ne saurait être contestée, dans le second cas, l'on est conduit au scepticisme.

#### Effets épouvantables de la Boisson forte.

Le courage se traduit chez l'homme de différentes manières. L'un court affronter la mort sur le champ de bataille; l'autre s'élançe dans une embarcation au milieu d'une tempête; celui-ci travaille patiemment dans une pauvre chambre à la solution d'un grand problème, et celui-là brave, pour faire le bien, les préjugés populaires, les calomnies de ceux qui l'entourent. Mais que dirons-nous du courage des buveurs vulgaires qui, en s'abandonnant aux boissons frelatées de ce pays, n'ont pas même la consolation d'aller à la mort d'une manière agréable! Le docteur Hiram Cox, inspecteur de Cincinnati, se trouvant un jour dans un cabaret de bas étage, vit deux hommes prendre un verre d'eau-de-vie (brandy) tellement forte qu'elle leur arrachait des larmes.

Par curiosité, M. Cox voulut analyser ce terrible breuvage, et il n'y trouva que 17 parties d'alcool, tandis qu'il aurait dû en contenir 40; les 23 autres parties se composaient d'acide sulfurique, de poivre de Cayenne, de caustique, de potasse et de strychnine. Un demi-litre de ce mélange eût suffi pour tuer raide le plus fort buveur. M. Cox déclare dans son rapport que sur 400 aliénés qu'il a examinés, 225 au moins avaient perdu la raison par suite de leurs libations imprudentes. Dans ce nombre, il remarqua un jeune homme de 17 ans qui devint *sou* pour s'être *grisé une seule fois* avec des boissons frelatées. M. Cox a inspecté 700 cabarets de différentes classes et a trouvé que les neuf-dixièmes des boissons qu'on y débitait étaient frelatées. Il dit qu'à sa connaissance, *dix-neuf jeunes gens*, appartenant à des familles respectables, ont été tués en *trois mois*, par l'usage de ces boissons. Quant aux personnes d'un certain âge qui boivent de ces liqueurs, même avec modération, il ne faut pas *trois mois* pour leur donner le *delirium tremens* qui leur ouvre la tombe.—*Courrier des Etats-Unis.*

#### Antiquité du jeûne.

Pour découvrir l'origine du jeûne, il faut remonter par-delà même l'institution de la loi. Ce n'est pas une